

Taxe sur les bureaux en Île-de-France

Les tarifs 2022



Pour 2022, **les tarifs augmentent de 1,5%**, conformément à la prévision de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac (pour rappel, les tarifs avaient augmenté de 0,6% l'an dernier).

Les 4 circonscriptions de la région Île-de-France sont :

- **1^{ère} circonscription** : les 1^{er}, 2^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris et les communes des Hauts-de-Seine de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux,
- **2^{ème} circonscription** : les autres arrondissements de Paris et les autres communes des Hauts-de-Seine,
- **3^{ème} circonscription** : les communes de l'Unité Urbaine de Paris,
- **4^{ème} circonscription** : les autres communes d'Île-de-France.

Taxe sur les bureaux en Île-de-France Les tarifs 2022

Bureaux - tarif normal

23,67 €/m²



1^{ère}
circonscription

19,93 €/m²



2^{ème}
circonscription

10,90 €/m²



3^{ème}
circonscription

5,26 €/m²



4^{ème}
circonscription

Bureaux - tarif réduit

Propriété de l'état, des collectivités et de certains organismes sans but lucratif.

11,76 €/m²



1^{ère}
circonscription

9,90 €/m²



2^{ème}
circonscription

6,55 €/m²



3^{ème}
circonscription

4,75 €/m²



4^{ème}
circonscription



ayming

Taxe sur les bureaux en Île-de-France Les tarifs 2022

Locaux commerciaux

8,11 €/m²



1^{ère}
circonscription

8,11 €/m²



2^{ème}
circonscription

4,21 €/m²



3^{ème}
circonscription

2,14 €/m²



4^{ème}
circonscription

Locaux de stockage

4,22 €/m²



1^{ère}
circonscription

4,22 €/m²



2^{ème}
circonscription

2,14 €/m²



3^{ème}
circonscription

1,10 €/m²



4^{ème}
circonscription

Stationnements

2,67 €/m²



1^{ère}
circonscription

2,67 €/m²



2^{ème}
circonscription

1,44 €/m²



3^{ème}
circonscription

0,75 €/m²



4^{ème}
circonscription



ayming

Taxe sur les bureaux en Île-de-France Les tarifs 2022

Pour les communes ayant bénéficié de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et du FSRIF (fonds de solidarité de la région Île-de-France) l'année précédant l'imposition, les tarifs à appliquer pour la TSB sont :

- réduits de 10% pour les communes de la 2^{ème} circonscription,
- ceux de la 4^{ème} circonscription pour les communes initialement classées dans la 3^{ème} circonscription (dézonage).

Tarifs dérogatoires

Des communes de la 2^{ème} circonscription réduits de 10%.

Bureaux
Tarif normal
17,94 €/m²



Bureaux
Tarif réduit
8,91 €/m²



Locaux
commerciaux
7,30 €/m²



Locaux de
stockage
3,80 €/m²



Stationnements
2,41 €/m²



La liste des communes concernées par ces dérogations **est identique à celle de l'année 2021 à l'exception** des communes de :

- Colombes (92) qui bénéficie de l'abattement de 10% sur les tarifs de la 2^{ème} circonscription et Arpajon (91) qui bascule dans la 4^{ème} circonscription,
- Lagny (77) et Domont (95) qui reviennent dans la 3^{ème} circonscription.

Taxe additionnelle sur les stationnements en Île-de-France

Les tarifs 2022

Les tarifs de la Taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement **augmentent également de 1,5%**. Contrairement à la TSB, il n'est toujours pas prévu de dérogations tarifaires (les communes restent dans leur circonscription d'origine).

Les 3 circonscriptions de la Région Ile-de-France sont :

- **1^{ère} circonscription** : Paris et les communes des Hauts-de-Seine,
- **2^{ème} circonscription** : les communes de l'Unité Urbaine de Paris,
- **3^{ème} circonscription** : les autres communes de l'Ile-de-France.

Stationnements

4,57 €/m²



1^{ère}
circonscription

2,64 €/m²



2^{ème}
circonscription

1,34 €/m²



3^{ème}
circonscription

En 2022, les stationnements exploités commercialement ne bénéficient plus d'aucune réduction du tarif.



ayming

www.ayming.fr
contact@ayming.com



FURTHER **TOGETHER**